



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 29 AVRIL 2019

Présidence :	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	M.	Paulo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
	Mme	Caroline	RADICE	Secrétaire communale
Excusés :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2019
2. Présentation des comptes 2018
3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 9'000 F destiné à l'élaboration d'un Agenda 21 communal
4. Informations de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions

M. Mugny ouvre la séance à 20h dont il assure la présidence, assisté de M. Carrat, en l'absence de M. le Maire qui déplore le décès de son père. Il excuse également l'absence de M. Loup.

1. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2019

Les personnes présentes à cette séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité.

Remerciements sont faits à son auteure.

Cependant, **M. Durafour** souhaite apporter une correction par rapport aux propos de M. Beausoleil (p.165) sur la question du nombre de parts dans la coopérative Quercus. En effet, s'il y a bien 73 membres, soit autant de voix, il y a un plus grand nombre de parts, car les

coopérateurs peuvent acquérir plus d'une part chacun. La Commune, avec 200 parts, n'aurait eu qu'une voix de toute façon.

Le Conseil prend note de sa remarque qui ne modifie toutefois pas le procès-verbal du 25 mars.

2. Présentation des comptes 2018

M. Mugny spécifie le déroulement de cette présentation et commence par des remarques globales :

- Les comptes 2018 sont présentés pour la première fois sous le modèle MCH2
- Les comptes 2018 sont bénéficiaires, puisque le résultat positif s'élève à Fr. 740'594.93, avec des charges de Fr. 3'503'509.18 et des revenus de Fr. 4'244'104.11
- Par rapport au budget voté, les revenus sont supérieurs d'environ 26% et les charges de 5%. Cette dernière augmentation est toutefois liée à la constitution de deux provisions qui seront expliquées plus loin.
- Les impôts sur les personnes physiques (PP), Fr. 2'673'600.00, représentent environ 63% des revenus
- En conformité aux normes MCH2, les immeubles du Patrimoine financier de la Commune ont été réévalués à la valeur de remplacement par un bureau externe, pour un total de Fr. 52'818'105.65, soit une augmentation des capitaux propres de Fr. 26'024'871.55
- Une provision a été constituée pour gérer le risque sur les fortes variations de la fiscalité des personnes physiques dues aux estimations. En effet, à Presinge, un nombre réduit de contribuables représente la plus grande part des revenus. Avec une provision de 5% (taux admis par l'État), la Commune se prémunit contre une forte baisse imprévue des rentrées fiscales.
- Une seconde provision a été créée. Elle représente le 3% des frais de perception sur le reliquat fiscal restant en fin d'année.
- En application de la loi sur la BCGe, une part des actions détenues par Presinge ont été transférées du patrimoine administratif (PA) au patrimoine financier (PF). Une plus-value, uniquement comptable, est ainsi réalisée.
- Le montant total des amortissements 2018 est de Fr. 131'000.00
- Le montant total des investissements 2018 est de Fr. 2'628'015.00

M. Mugny passe la parole au président de la commission des finances.

M. Romand indique que le 15 avril dernier Mme Radice et M. Telès (Fiduciaire Chavaz) ont présenté les comptes 2018 à la commission des finances et à l'Exécutif. Ainsi, les membres de la commission ont pu constater :

- Pour la dixième année consécutive, les dépenses sont inférieures aux revenus.
- Mme Radice, avec le soutien de la société fiduciaire, a effectué un travail colossal et remarquable pour permettre la compréhension du nouveau système comptable.
- Avec l'introduction de MCH2, les comparaisons avec les années antérieures ne sont pas possibles, les rubriques ayant fondamentalement changé. Aussi, les graphiques présentés repartent à zéro.

Sur ceux-ci, **M. Romand** note en particulier :

- Il n'y a pas de dépassements imprévus dans les charges, excepté les provisions citées.
- Parmi les dix rubriques principales, celle des services généraux est de loin la plus importante.
- La répartition des charges est la même que les précédents exercices.

Comme annoncé en préambule, **M. Romand** laisse le soin à Mme Radice d'expliquer les détails des dépassements.

Mme Radice commence par faire quelques remarques générales :

- Les documents que les conseillers reçoivent ce soir sont les annexes qui, dorénavant, font partie intégrante des comptes annuels et qui seront en conséquence toujours fournis.

- Cette année, la comparaison avec les comptes 2017 n'est pas obligatoire étant donné qu'ils étaient établis avec les normes MCH1. Cependant, le bilan mentionne l'état au 01.01.18, ce qui donne déjà un élément comparatif.
- Le bilan est présenté par « nature » ce qui est d'une lecture plus simple.
- L'annexe 4 (compte de résultat) présente les comptes sous la forme de deux « nature » et deux « fonction » et ce sont ces chiffres qui devront être approuvés. Pour la présentation du détail des dépassements, Mme Radice montrera néanmoins à l'écran les comptes sous la forme de six « nature » et sept « fonction ».
- La même remarque est valable pour l'annexe 5 (compte d'investissement)
- L'annexe 8 n'est établie qu'en 2018, car elle concerne les retraitements effectués entre le 31.12.2017 et le 01.01.2018 et n'aura plus lieu d'être par la suite.
- L'annexe 13 (immobilisations du PA) est identique au passé et celle des immobilisations du PF est suivie d'un listage de tout le patrimoine financier.
- L'annexe 17 (crédits budgétaires supplémentaires) comprend le montant total des dépassements contenus dans la délibération d'approbation des comptes.
- Les comptes ont été révisés par une société fiduciaire indépendante, mais le rapport final ne sera disponible que le 13 mai, jour de l'approbation.
- Les comptes des groupements intercommunaux (ORPC Voirons, GIPE, GILS) ont été approuvés par les exécutifs et sont à disposition des conseillers municipaux.

Mme Radice donne des explications aux dépassements de plus de Fr. 5'000.-, qui sont pour la plupart des charges non engagées (n.eng.) :

0110 – Conseil municipal

00.31700.01 – Frais de déplacement : n.eng. Dû au système décidé d'indemnités des conseillers, utilisées pour des voyages en 2017 et 2019

0120 – Exécutif

00.30000.00 – Indemnités maire et adjoints : calcul des cotisations sociales sur indemnités brutes et non nettes comme précédemment

00.317000.01 – Voyage : un seul magistrat a effectué le voyage organisé par l'ACG

0220 – Services généraux

00.30100.00 – Traitements bruts : des heures supplémentaires estimées pour le déneigement n'ont pas été nécessaires

00.30520.00 – Cotisation patronale caisse de pension : budget mal évalué

00.31320.00 – Honoraires de conseillers externes : frais d'avocats non engagés, car pas nécessaires

00.48400.00 – Part excédents recettes assurances : rétrocessions bonus assurances LAA + indemnités maladie

0290 – Immeubles administratifs

03.31310.00 – Salle communale, mandats ext : honoraires non utilisés pour l'étude d'une nouvelle cuisine

03.31440.00 – Salle communale, entretien : moins de stores à changer que prévu

1500 – Service du feu

00.31590.00 – Entretien des hydrantes : 2 hydrantes réparées + 1 nouvelle Pré-Rojoux (le CM avait été averti de ces dépenses imprévues)

2180 – Accueil de jour

00.31300.00 – Frais de repas restaurant scolaire : nombre de repas distribués difficile à prévoir mais compensé en partie par la facturation aux parents

3290 - Culture

00.31300.04 – Autres fêtes villageoises : n. eng. Montant prévu pour des fêtes n'ayant pas eu lieu.

3420 - Loisirs

01.31010.00 – Fournitures : n. eng. Pas de nouveau banc installé.

5451 – Crèches et garderies

00.36360.01 – Subvention crèche intercommunale GIPE : rétrocession 2017 en déduction de notre cotisation.

00.36360.02 – Subvention crèche Puplinge : rétrocession 2017 en déduction de notre cotisation.

5920 – Actions d'entraide dans le pays

00.36380.00 – Subventions en Suisse : décision de la commission sociale de donner Fr. 9'000.- supplémentaires (pris sur subventions à l'étranger 5930.00.36380.00)

6150 – Routes communales

00.31410.00 – Entretien des routes : Exécutif a profité de la présence de l'entreprise Piasio sur place pour refaire le chemin de Bottéret (le CM avait été averti de cette décision)

00.33001.00 – Amortissements planifiés : n. eng. Fin 2017, le CM a voté des amortissements complémentaires (route de la Louvière et parking 1-3, Louvière)

6220 – Trafic régional et agglomération

00.36370.00 – Participation abonnements TPG : 102 subventions octroyées

6330 – Autres système de transport

00.36370.00 – Encouragement à la mobilité douce : 25 subventions octroyées pour l'achat de vélos à assistance électrique au lieu de 5 prévues (2018 : fin des subventions cantonales)

7201 – Traitement des eaux usées

00.31430.00 – Entretien des canalisations et collecteurs : n. eng.

00.33002.00 – Amortissements planifiés : n. eng. (amortissement complémentaire voté fin 2017)

7301 – Gestion des déchets

10.31200.02 – Ménagers, frais de levée : mauvaise évaluation au budget

7710 - Cimetières

00.31320.00 – Honoraires de conseillers : n. eng. Agrandissement du cimetière pas concrétisé

7790 – Protection de l'environnement

00.31400.00 – Entretien, élagages : n. eng.

7900 – Aménagement du territoire

00.31310.00 – Planifications et projections de tiers, mandats externes : concerne développement villageois pour lequel le CM a voté un crédit entretemps.

00.33000.00 – Amortissements non planifiés : n. eng. (amortissement complémentaire voté fin 2017)

9100 – Impôts communaux généraux

00.31810.00 – Remises et créances irrécouvrables : provision sur estimation fiscale (voir plus haut)

00.36110.00 – Frais de perception : dépend des montants reçus

Les autres frais sur les PP sont en rapport avec les rattrapages d'impôts sur les personnes et la fortune.

00.40104.00 – Fonds de péréquation financière : chiffres donnés par l'État

9630 – Biens-fonds du patrimoine financier

Concerne les frais d'entretien de l'ensemble de tous les bâtiments du PF .

Dans l'immeuble 1-3, Louvière, trois appartements ont été rénovés au départ des locataires (déménagements imprévisibles)

34391.00 – Eau, électricité, combustible : dépassement sur l'ensemble des bâtiments

34395.00 – Prestations de services de tiers : n. eng.

44300.00 – Loyers : augmentation sur l'ensemble des bâtiments

9690 – Patrimoine financier

00.44400.00 – Adaptations des titres aux valeurs marchandes : gain comptable sur 1'977 actions BCGe (voir plus haut)

<u>Totaux généraux :</u>	Charges	Fr.	3'503'509.18
	Revenus	Fr.	4'244'104.11
	Résultat	Fr.	740'594.93

Mme Radice conclut en précisant que la délibération d'approbation comprendra :

- Le compte de résultat (annexe 4)
- Le compte d'investissement (annexe 5)
- Le bilan (annexe 2)
- Les crédits budgétaires supplémentaires (annexe 17)
- Le transfert d'une partie des actions BCGe du PA au PF

Elle reste à disposition pour toutes les questions qui pourraient apparaître avant la séance d'approbation des comptes 2018 qui se tiendra le lundi 13 mai.

L'ensemble du Conseil municipal remercie Mme Radice et l'applaudit.

3. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de 9'000 F destiné à l'élaboration d'un Agenda 21 communal

M. Mugny passe directement à la lecture et au vote de la délibération, car le sujet a été expliqué lors de la séance du mois de mars.

Le Conseil municipal décide par 9 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'ouvrir à Monsieur le Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de **9'000.- F** destiné à l'élaboration d'un agenda 21 pour la commune de Presinge.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2019 sur le compte 7790-31320.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Mme Spinedi demande si les détails de l'étude prévue sont déjà connus et **M. Mugny** propose que le mandataire vienne faire une présentation et répondre aux questions lors de la séance de juin.

4. Informations de la Mairie

Travaux sur la route de Jussy

M. Mugny rappelle que l'État, dans le but de faciliter le trafic pour les transports publics, entreprend des travaux sur la route de Jussy qui dureront deux ans. Il est à craindre que cela engendre un report du trafic pendulaire sur la commune.

5. Propositions individuelles et questions

M. Durafour donne les informations suivantes :

- L'association Communes-École organise des portes ouvertes en mai et des flyers sont à disposition au guichet de la mairie. Cette association doit revoir ses statuts, car son chiffre d'affaires évolue et elle devra s'acquitter de la TVA.
- Le 19 mai aura lieu la deuxième édition de la Balade transfrontalière. **M. Mugny** souligne que le but premier de cet événement est de créer des liens entre les habitants des communes voisines et que les retours de la première édition étaient très positifs. **Mme Velati Thiriet** précise que la nouveauté cette année est la possibilité de choisir entre trois boucles différentes et les combiner selon son envie.
- Les 13 et 14 avril, un troc d'habits et d'accessoires a été organisé par l'association Sipy à la salle communale et **M. Durafour** a constaté qu'il a rencontré un joli succès. **M. Mugny** demande si c'est une activité qui peut être reconduite l'an prochain et il reçoit l'accord du Conseil.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21h10.

La secrétaire :